

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2016 à 20H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Gérard CUROT , M. Yves COURTOT, Mme Nicole FILLON, Mme Annie HENNEAU, Mme Evelyne GAILLOT, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), Mme Claire DURANTE (procuration à Nicole FILLON), M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY (procuration à Gérard CUROT).

Secrétaire de séance : Karine Bassard

M. le Maire demande s'il est possible de rajouter quelques points à l'ordre du jour (plan voiries 2017, Fonds de soutien Région, Vœux du Conseil sur la non fermeture de classe programmée à la rentrée, Soutien à la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Para-Olympiques d'été 2024).

Accord unanime du Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Périmètre du SICECO

Dans le cadre du SDCI, Il est prévu d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes, membres du SIERT de Plombières les Dijon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réitérer son accord du 16/11/15.

2. Demande d'emprunt et décision modificative

Au budget communal 2016, nous avons inscrit en prévision de recettes un montant d'emprunt de 1 260 000€, réparti comme suit :

- 1 000 000€ pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP),
- 260 000€ pour les divers travaux (vidéo protection, accessibilité, Aménagement ancien bâtiment des services techniques),

Pour les divers travaux prévus au budget 2016, le besoin en emprunt étant de 500 000€, M. le Maire propose au Conseil Municipal une décision modificative incluant au budget, l'augmentation de crédit correspondant.

La délibération est votée à l'unanimité.

Il propose ensuite de contracter un emprunt de 500.000 € sur 15 ans au taux fixe de 1,39% soit une échéance annuelle de 37.159,31 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3. Achat tondeuse

Dans le cadre du zéro phyto, une gestion différenciée des tontes est maintenant nécessaire. Selon les lieux ciblés et priorisés, l'herbe pourra être taillée différemment. Le matériel actuel de la commune n'est pas adapté à ce traitement différencié. La tondeuse doit être capable de faire de la tonte (avec ou sans ramassage), du mulching et du débroussaillage.

La tondeuse que nous avons l'opportunité d'acheter est proposée au prix de 27.648 € HT, avec une reprise de l'ancien matériel pour 13.000€ soit un coût net pour la commune de 14.648€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4. Plan de voirie 2017

Contrairement aux années précédentes, les dossiers sont à déposer au Conseil Départemental entre mai et septembre 2016 pour solliciter la subvention dans le cadre du plan de soutien à la voirie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux suivants pour 2017 :

• Rue du Foirail	11.600 €
• Place Pierre et Marie Curie	15.200 €
• Rue des Roches	14.200 €
TOTAL :	41.000 €

5. Fonds de soutien Région – Aménagement de territoire

Face à la baisse constatée de l'investissement public local et à la conjoncture particulièrement difficile que connaît le secteur du bâtiment et des travaux publics, le Région a déployé tout dernièrement un fonds de soutien dans le cadre du budget 2016.

Les projets soutenus doivent répondre à certains critères d'éligibilité dont les opérations d'investissement touchant les équipements publics et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Pour ce qui nous concerne, les dépenses qui doivent intervenir avant fin 2016, sont :

- Ouvertures accessibilité PMR :
 - à l'école primaire : 17.829€HT
 - à l'école maternelle : 2.473€ HT
- Remplacement de l'éclairage à l'école maternelle (obsolète suite rapport APAVE) : 9.821€ HT
- Remplacement des radiateurs de l'école maternelle, objectifs de mise en conformité et économies d'énergie : 31.113€ HT
- Occultation des vitres des écoles (sécurité, confort visuel et chaleur)
 - Ecole maternelle : 14.680€ HT
 - Ecole primaire : 2.484€ HT
 - Garderie : 504€ HT
 - Soit au total : 17.668€ HT
- Réfection de la toiture arrière de l'église : 9.771,05€ HT

Soit un total global de 88.666,05€ HT.

Le taux d'intervention étant de 20%, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander une subvention de 17.733€.

6. Affaires diverses

- *Commune nouvelle*

Après le refus de la commune de Thoisy-le-Désert excluant de fait Chailly-sur-Armançon (plus de limite contiguë avec Pouilly), la seule possibilité qui restait pouvait concerner une association avec la commune de Civry-en Montagne.

Les adjoints au Maire de la commune de Civry ayant manifesté leur désaccord, le sujet est donc définitivement clos.

M. le Maire fait part de sa déception car la création d'une commune nouvelle aurait permis de conforter le bloc communal, les communautés de communes devant encore s'étoffer, le poids des communes sera de fait de moins en moins important.

- *Espaces verts*

L'objectif est d'arriver au « Zéro phyto » à partir du 01/01/2017.

Un stagiaire du syndicat de l'Armançon nous a aidés à établir un zonage pour appréhender les besoins en entretien de chaque zone concernée.

Une réunion publique a été organisée le 17/06 et une balade commentée s'est déroulée le 24/06/16. La communication de la population est très importante, s'agissant d'une évolution significative dans la perception que nous aurons de l'entretien des espaces verts. Malheureusement, peu de monde a assisté à ces 2 réunions.

- *Sources Bois Brûlé*

Le 14/06/2016, la chambre d'agriculture de Côte d'Or a rendu son rapport sur la dernière phase du diagnostic agro-environnemental sur le bassin d'alimentation des captages des sources de Bois Brûlé qui avait pour objectif de décider de l'avenir des sources.

Compte-tenu du peu d'intérêt que représentent ces sources, peu de volume d'eau en période estivale, le syndicat mixte de Chamboux et la commune de Pouilly proposent de ne pas donner suite à ces actions de protection préventive.

- *Vente du presbytère*

En présence de l'abbé Hache et à la demande de la commune, France Domaines est venu estimer l'immeuble. Le résultat devrait être connu en juillet, cela permettra au Conseil Municipal de décider du devenir de cet immeuble.

M. le Maire annonce que l'abbé Hache quitte la paroisse de Pouilly et sera remplacé par le Père Simplicie Alouna.

- *Travaux d'adduction d'eau*

La traversée de Pouilly abrite 2 canalisations d'eau potable implantées de part et d'autre de la chaussée. Une première canalisation a été remplacée très récemment, l'autre, datant de 1929, présente des signes d'usure.

Le Département envisageant de refaire la couche de roulement de la traversée de Pouilly en 2018, le remplacement de cette canalisation doit impérativement être programmé pour 2017, la période de

travaux sera à déterminer de façon à ce qu'il y ait le moins de gêne possible pour l'activité économique.

- *Remerciements pour subvention*

Le comité de jumelage Pouilly-Lenningen remercie la commune pour la subvention qui a lui a été octroyée et rappelle le déplacement prévu les 14, 15 et 16 octobre prochains. Madame la Présidente souhaite la présence d'un élu lors de ce déplacement.

- *Réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement*

La loi Nôtre prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard le 01/01/2020.

Concernant Pouilly, Monsieur le Maire propose de réfléchir sur une intégration de Pouilly au syndicat de Thoisy le Désert et ce, après les travaux d'adduction d'eau à programmer en 2017.

Cela permettrait de continuer à bénéficier d'une compétence en matière de réseau d'eau potable, sachant que cette intégration ne modifierait pas le système de délégation de service public dévolu actuellement à la SAUR, de conforter une organisation que nous met à l'abri de difficultés d'approvisionnement en matière d'eau potable.

De plus, un plus grand nombre d'abonnés permettrait de bénéficier de meilleures conditions lors du renouvellement de la DSP.

- *Décisions du Maire*

Comme évoqué précédemment, M. le Maire a passé la commande à l'entreprise INEO INFRACOM pour la vidéo protection.

- *D'autres informations*

- La rénovation de la 2^{ème} tranche de l'éclairage public de l'Avenue du général de Gaulle commence cette semaine.

- 2 spectacles gratuits seront proposés aux habitants :
Samedi 1^{er} octobre 2016 : « Les années 80 »
Samedi 20 mai 2017 : « Hommage à Ella Fitzgerald »

- Vœu contre la fermeture d'une classe à l'école primaire
(Evelyne Gaillot ne prend pas part au vote compte tenu de son statut de Directrice de l'école élémentaire)

- AMF vœu Jeux Olympiques à Paris
Motion de soutien pour les JO et les jeux Paralympiques d'été
(1 abstention : Christian Clément)

- Alerte citoyen
Rappel du dispositif et inscriptions des membres du Conseil Municipal qui le souhaitent.

- Nouveaux horaires Bureau de poste de Pouilly à compter du 11/07
Du lundi au vendredi : 9h-12h, 14h-17h, le samedi : 9h-12h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.